



Direction du Logement et de l'Habitat

2026 DLH 74 Réaménagement d'emprunt et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par l'Habitation Confortable de programmes de création de trois pensions de famille situées dans les 5e et 18e arrondissements ainsi que celle d'un foyer pour personnes handicapées situé dans le 14e arrondissement et a concomitamment accordé la garantie de la Ville de Paris aux emprunts destinés à financer ces projets.

Le prix de revient des opérations de création de pensions de famille ayant augmenté, l'Habitation Confortable sollicite la Ville afin qu'elle garantisse les prêts dont les caractéristiques et les montants ont été revus. S'agissant de l'opération portant sur la réalisation d'un foyer pour personnes handicapées, le prêt initial fait l'objet d'un réaménagement, afin de modérer le niveau de redevance à verser par le gestionnaire.

Les trois contrats de prêt et l'avenant de réaménagement correspondants se trouvent en annexe de la présente délibération.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts contractés par l'Habitation Confortable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement de la création de divers programmes de logements sociaux pour un encours total de 4 849 500,74 € euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris